

Directives relatives à la prévention des infestations de punaises de lit dans le **LIEU DE TRAVAIL**



PERSONNEL DE PREMIÈRE LIGNE DANS LA COLLECTIVITÉ

Si vous occupez un poste qui implique que vous fassiez des visites à domicile dans la collectivité, vous risquez d'être l'hôte de punaises de lit. En prenant certaines précautions, vous pouvez réduire les risques d'infestation de punaises de lit chez vous et dans votre lieu de travail.

Recommandations à suivre quand vous travaillez sur le terrain

- Renseignez-vous pour savoir à l'avance, le cas échéant, si la chambre ou le local est ou a été infesté par des punaises de lit.
- N'apportez pas de sacs ou d'effets personnels à l'intérieur de la chambre et limitez le nombre d'articles que vous y apportez. Si vous devez apporter des effets personnels (p. ex., sac à main, documents, veste, etc.), accrochez-les dans un endroit plus sûr, comme sur la porte d'entrée ou près de celle-ci, ou encore gardez-les sur vous.
- Efforcez-vous de laisser le maximum d'effets personnels au bureau ou dans votre véhicule.
- Lors de visites à domicile, veillez à rester dans une zone vide ou asseyez-vous sur une chaise dure et évitez les contacts avec la literie ou les meubles recouverts de tissus (p. ex., une table et des chaises de cuisine conviennent parfaitement pour un entretien ou une visite).
- Relevez le bas de votre pantalon et envisagez de porter des couvre-chaussures de protection qui montent jusqu'aux genoux et de les jeter immédiatement après la visite.
- Secouez bien vos vêtements à l'extérieur avant de monter dans votre voiture ou de rentrer au bureau.
- **Lorsque vous rentrez chez vous**, enlevez vos vêtements immédiatement, dans la baignoire ou dans le garage, et déposez-les dans un sac en plastique hermétique.
- Faites sécher immédiatement les vêtements par culbutage à température élevée pendant 30 minutes. Jetez immédiatement le sac en plastique utilisé dans une poubelle à l'extérieur de la maison.

Ou

- **Lorsque vous retournez au bureau**, apportez des vêtements et des chaussures de rechange pour travailler sur le terrain, changez-vous au travail et gardez vos vêtements et vos chaussures pour le terrain dans un contenant ou un sac hermétique pour les laver.
- Il existe des sacs à linge en plastique solubles qui vous permettent de garder les vêtements infestés à l'écart du reste de la lessive. Pour savoir où vous pouvez les acheter, veuillez écrire à bedbugs@gov.mb.ca ou téléphoner au **1 855 362-2847**.

PRÉVENTION DES INFESTATIONS DE PUNAISES DE LIT DANS LE LIEU DE TRAVAIL

Il faut prendre des précautions dans les aires communes où les gens sont accueillis dans nos organismes (p. ex., les salles de réunion, les salles d'attente, etc.). Une procédure relative aux punaises de lit devrait inclure les éléments suivants.

- Il faut encourager les clients à placer leurs effets personnels dans les endroits désignés au lieu de les placer sur des meubles (p. ex., grands casiers, contenants, sur les tables).
- Si une punaise de lit est repérée sur un client dans le lieu de travail, un membre du personnel devrait avertir gentiment le client et lui recommander les personnes ou les organismes appropriés (p. ex., entreprise de lutte antiparasitaire, propriétaire ou gérant d'immeuble en cas de location, etc.).

Mesures préventives

- Lorsque vous achetez des meubles pour le bureau, évitez les meubles recouverts de tissu et préférez ceux en vinyle ou en plastique afin de réduire la présence de nids à punaises. Il faut placer du ruban adhésif double face au sol autour du périmètre des aires communes comme les salles d'attente et de réunion. Un membre du personnel désigné devrait effectuer une vérification visuelle de ce ruban adhésif une fois par mois. Par ailleurs, des pièges à punaises peuvent également être placés dans les endroits stratégiques.

PRÉSENCE D'UNE PUNAISE DE LIT SUR UN CLIENT DANS LE LIEU DE TRAVAIL

- 1) Demandez à rencontrer la personne concernée en privé afin que vous puissiez examiner ses effets personnels en vue de détecter la présence de punaises de lit.
- 2) Mettez tous les insectes que vous aurez trouvés, le cas échéant, dans un contenant hermétique aux fins d'examen et d'identification.
- 3) Communiquez avec un exterminateur professionnel autorisé, ou un inspecteur d'hygiène publique, pour permettre une identification des insectes.

SI LA PRÉSENCE DE PUNAISES DE LIT DANS VOTRE LIEU DE TRAVAIL EST CONFIRMÉE

- Vous devez faire appliquer un traitement antiparasitaire quand vous trouvez plusieurs signes attestant la présence de punaises de lit dans votre lieu de travail (p. ex., punaises retrouvées mortes ou vivantes, peaux tombées de celles-ci, excréments, taches de sang séché).
- Examinez discrètement l'endroit où les punaises de lit ont été trouvées (vêtements, objets personnels, etc.).
- Inspectez attentivement votre lieu de travail pour essayer de trouver d'autres preuves de la présence de punaises de lit et communiquez vos observations à l'inspecteur d'hygiène publique afin de déterminer si un traitement est requis.

(Remarque : vous pouvez téléphoner au service provincial d'information sur les punaises de lit au **1 855 3MB-BUGS [1 855 362-2847]** pour être mis en relation avec un inspecteur d'hygiène publique.)

- Communiquez avec un exterminateur professionnel autorisé en vue de faire appliquer un traitement. Un exterminateur autorisé saura quels produits et techniques permettront d'obtenir les meilleurs résultats.
- N'essayez pas d'appliquer un traitement vous-même, car cela pourrait être dangereux pour votre santé.
- De nombreux exterminateurs utilisent maintenant le traitement thermique pour tuer les punaises de lit à la place ou en complément des traitements chimiques.
- Suivez exactement et complètement les conseils et les recommandations de l'exterminateur.
- Informez les employés que la présence des punaises de lit a été confirmée.

Remarque : *Il faut préserver la confidentialité des personnes. Vous ne pouvez pas divulguer les noms des membres du personnel qui ont peut-être introduit les punaises de lit dans le lieu de travail.*

Élaboré en partenariat avec :

Resource Assistance for Youth | West Central Women's Resource Centre
Daniel McIntyre St. Matthew's Community Association

Pour en savoir plus, téléphonez au **1 855 3MB-BUGS** (1 855 362-2847),
du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h, écrivez à
bedbugs@gov.mb.ca ou consultez le site Manitoba.ca/bedbugs.

